

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 Mars 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL DE REUNION

DATE DE CONVOCATION : 18 MARS 2021

DATE DE L’AFFICHAGE : 29 MARS 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la salle de l’Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de BONNIN Pierre), AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), HEYOB Olivier (ayant la procuration de LE PLOUFF Lydie), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, KNAPEK Patrice, ROSSO Michel, MANSION François, MATTE Jean-François, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, LE PLOUFF Lydie, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, GUEGUEN Marie, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	61 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	68 Votants

Fabrice CHARTREUX accueille les délégués et les remercie pour leur présence. Il adresse également un message de remerciement à Alde HARMAND et à ses équipes techniques pour la mise à disposition et l’agencement de la salle de l’Arsenal, qui permet à l’assemblée de tenir cette séance dans de très bonnes conditions et dans le strict respect des contraintes sanitaires en vigueur.

Alde HARMAND adresse un mot de bienvenue aux délégués communautaires, précisant que si cette salle n'est plus occupée actuellement pour les spectacles, elle permet en revanche de rendre un service précieux pour d'autres usages, dont les cantines scolaires et la tenue de réunions municipales ou intercommunales.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président démarre la séance.

Le secrétaire de séance désigné est M. **Lionel RIVET**.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle que la séance va être presque exclusivement consacrée au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport envoyé à tous et invite les délégués à poser toutes les questions qu'ils souhaitent aborder, insistant sur l'importance de ce temps d'échange et de débats au moment où se dessinent les grandes orientations de l'année.

2021-01-01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La présentation des orientations budgétaires de 2021 est faite par **Philippe MONALDESCHI**, avec l'appui de **Damien MOREL**, DGA Ressources et de **Cécile GARDAN**, DGS.

Au fur et à mesure de la présentation, des précisions et compléments d'informations sont apportés par les vice-président(e)s délégué(e)s, en fonction des opérations présentées.

Questions et observations de l'assemblée :

Concernant la Fibre

P. HENNEBERT déplore le retard dans le déploiement de la fibre, citant l'exemple de la commune dont il est Maire – Manonville- classée initialement commune prioritaire et qui ne verra l'amenée de la fibre qu'en 2023. Le sujet est crucial pour sa commune et il considère que les précisions données récemment par l'opérateur Losange ne sont pas satisfaisantes et suggère que la CC2T ne verse pas la totalité de la contribution financière prévue en 2021.

F. CHARTREUX prend acte de cette position, soulignant que les griefs déjà exprimés sont connus et ont été relayés auprès de la Région et de Losange. Il rappelle également que, au-delà du retard dû à la crise sanitaire et notamment au 1^{er} confinement, des logiques de chantiers ont conduit l'opérateur à faire des modifications par rapport au programme initialement envisagé, ce qui peut se comprendre du point de vue technique et économique. Quant à la retenue suggérée sur la contribution financière de la CC2T, il est rappelé que la communauté est liée par une convention avec la Région et qu'à ce jour, le montant versé – en pourcentage du montant total dû - est légèrement inférieur au pourcentage de réalisation des prises à l'habitant, le Président ajoutant qu'une position de blocage financier de la part de la collectivité pourrait être contreproductive.

Il rappelle enfin que la communauté de communes joue son rôle d'interface en faisant régulièrement remonter les questions et les attentes des Maires auprès de la Région et de Losange, soulignant que si la Région n'avait pas donné un coup d'accélérateur en reprenant le pilotage de cette opération ambitieuse et si la CC2T n'avait pas décidé de verser la participation financière en lieu et place des communes, la fibre ne serait sans doute installée nulle part dans les petites communes aujourd'hui. Quant au calendrier prévisionnel, qui prévoit l'achèvement de l'opération pour 100% du territoire en 2023, il ne serait vraisemblablement pas d'actualité non plus.

Concernant la mobilité

P. BRETENOUX, notant que la mise en place à titre expérimental de navettes gratuites à proximité des ZAE est une bonne chose, demande si cette action ne pourrait pas être menée à une échelle plus large, soulignant que la gratuité des transports collectifs, mise en place dans d'autres collectivités, est un des moyens de lutte contre la pollution. Au vu de la bonne santé financière de la CC2T exposée en début de séance, il considère que cela est faisable, d'autant que les recettes de la billettique constituent une faible part du budget du service de transport.

F. CHARTREUX rappelle qu'une réflexion a déjà été entamée sur ce sujet et que la gratuité pour les zones économiques est avant tout une façon d'apporter une réponse appropriée aux entreprises de plus de 11 salariés qui contribuent significativement au budget mobilité via le versement mobilité acquitté chaque année.

Pour le reste, aucun service n'étant en réalité gratuit, la mise en place d'une gratuité totale pour les usagers aurait forcément un impact financier pour la communauté de communes, qu'il faut évaluer. La réflexion peut donc être menée de façon plus poussée, le Président rappelant toutefois l'engagement de la collectivité de ne pas alimenter le budget mobilité par le budget principal et la fiscalité des ménages. Il rappelle enfin que le versement mobilité de 2021 risque d'être inférieur à celui de 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire.

J. BOCANEGRA ajoute que la réflexion n'est en effet pas nouvelle et que des réductions substantielles par rapport aux tarifs antérieurs, notamment pour les scolaires, ont été mises en place. Il indique également que la délégation de service public court jusque 2026, avec un montage financier déterminé. Le souhait est d'abord de s'assurer de la qualité du service rendu et du déploiement de solutions de mobilité alternative. Les recettes issues de la billettique concourent au financement de ces actions. Cela étant, le sujet pourra être de nouveau abordé en commission.

Concernant les zones d'activités

Le Président souligne la bonne dynamique de vente sur les zones économiques, notamment pour le Pôle industriel Toul Europe et l'espace K, pour lequel le choc de l'après Kléber a nécessité un gros investissement de la CC2T, initié par ses prédécesseurs et qui porte aujourd'hui ses fruits en permettant d'accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

Concernant la zone de Noviant-aux-Prés, la CC2T doit impérativement prévoir cette année la réfection de la toiture du bâtiment abritant deux entreprises, afin de leur permettre d'exercer leur activité dans de bonnes conditions.

Quant à l'opération de requalification des accès au Pôle Jeanne d'Arc et au site de l'ex-CHU à Dommartin-les-Toul, **F. CHARTREUX** indique qu'à ce stade, seule une étude de faisabilité a été réalisée et que l'opération nécessite une validation de l'assemblée avant de pouvoir être engagée. L'objet n'est pas de créer de nouveaux espaces à vocation commerciale, mais d'améliorer l'accès au Pôle commercial Jeanne d'Arc, afin de résoudre les problèmes de fluidité et de sécurité de la circulation. L'étude prévoit également de rendre accessible et visible le site de l'ex-CHU, l'ambition globale étant de rendre ce secteur plus attractif et plus qualitatif, pour pouvoir y accueillir demain quelques entreprises du type start-up.

Concernant la requalification du Parc de Haye, **JP COUTEAU** souligne que cette opération d'envergure (12M de travaux programmés) commence également à laisser voir ses effets bénéfiques, avec des entreprises, jusqu'ici locataires, qui se rendent propriétaires de leurs locaux et d'autres entreprises qui choisissent de venir s'y installer.

Enfin, concernant le commerce, **A. HARMAND** rappelle que le poste de manager de commerce mutualisé entre la Ville de Toul et la CC2T a vocation à couvrir l'ensemble du territoire et qu'il ne faut pas hésiter à le contacter pour tout projet d'implantation ou de développement de commerce.

Concernant le Tourisme

E. MANGEOT réitère sa satisfaction de voir la CC2T se réapproprier la politique touristique du territoire. Sur les 3 axes de développement touristique rappelés dans le rapport d'orientation budgétaire, il s'étonne néanmoins que le 3^{ème} (marketing territorial) se fasse en lien avec Nancy et via la Multipôle, considérant que vendre le territoire doit se faire au niveau du territoire lui-même et non par l'intermédiaire d'une collectivité supra.

A. HARMAND précise que le terme « en lien avec la Multipôle » signifie que la CC2T aura son propre marketing territorial, mais que cela ne peut pas se faire en ignorant la porte d'entrée que représente Nancy. La communauté de communes a sa propre identité territoriale, tout en étant liée à Nancy par la force d'attractivité qu'elle véhicule.

JP COUTEAU ajoute que si le territoire veut faire de la promotion exogène, par le biais de salon ou autres manifestations, il sera plus fort s'il le fait en lien avec le Grand Nancy. L'expérience du Guide du Routard et celle de la valorisation des Boucles de la Moselle en sont des exemples intéressants.

H. SIMONIN, indiquant qu'il est volontaire pour travailler sur le sujet et constatant que peu de touristes s'arrêtent à Toul pour y séjourner, attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas oublier le tourisme d'affaire en semaine, vecteur considérable d'activités pour les hébergeurs et restaurateurs.

F. CHARTREUX rappelle à ce titre que la collectivité fait ce qu'il faut pour aider au tourisme professionnel en rendant le territoire attractif pour les entreprises. Elle fait sa part, le monde l'hôtellerie et de la restauration doit faire la sienne pour attirer les clients. La collectivité crée les conditions d'attractivité du territoire, mais elle ne peut pas faire ce qu'il revient au secteur privé d'assurer. Sur ce point **H. SIMONIN** précise que le métier s'adapte aux attentes du client et au contexte, même dans cette période particulièrement contrainte.

Concernant le projet INSERRE

A. HARMAND indique que, parmi les 3 projets en cours d'examen à l'échelle nationale, celui situé à Toul est le plus avancé. Il est en bonne voie de validation au niveau ministériel et la communauté de communes s'engage fortement en actionnant les acquisitions foncières nécessaires. Il rappelle également que ce projet porte en lui des créations d'emploi et contribue à renforcer le positionnement des établissements pénitentiaires existants sur le territoire.

C. AMMARI demande des précisions, ayant compris initialement qu'il était question de céder gracieusement à l'Etat des terrains dont la collectivité avait déjà la propriété. Or, il s'agit ici que la CC2T achète du foncier pour 300 000 €, ce qui vient se rajouter au bilan financier de l'opération.

A. HARMAND confirme qu'il s'agit d'acquisitions complémentaires aux terrains identifiés au départ et qui ne sont pas suffisants pour l'implantation du projet. Il confirme également la cession gracieuse, qui est une condition imposée par l'Etat.

F. CHARTREUX ajoute que ces acquisitions complémentaires permettront de réaliser des aménagements conformes aux impératifs de sécurité propres à ce type d'établissement. Répondant à une observation de

R. JOUBERT sur la nécessité d'encadrer juridiquement cette cession et de préserver les intérêts de la collectivité en assortissant la cession gratuite d'une condition de pérennité de la structure avec, à défaut, un droit de retour du bien à la collectivité, le Président confirme que son observation a été prise en compte et que la cession à l'Etat devra effectivement comporter une clause de garantie.

E. MANGEOT demandant si l'Etat a effectivement validé officiellement la réalisation de cette structure à Toul,

F. CHARTREUX indique que le courrier de confirmation officielle n'est pas encore parvenu à la collectivité. Cela étant, sur consigne du Garde des Sceaux, les services du Ministère se sont rendus sur place il y a moins d'un mois. D'après les informations relayées par ces services, le Garde des Sceaux souhaite venir en personne sur le territoire pour lancer officiellement le projet. Le Président rappelle également que la collectivité, échaudée par l'abandon du projet d'établissement pénitentiaire le site de l'ex-CHU, avance prudemment sur le projet INSERRE et a relancé dernièrement les services du Ministère sur la nécessité d'avoir une confirmation explicite. Cela étant, les signaux sont positifs, ce qui invite à une relative confiance, même s'il est de mise de rester prudent tant que la 1^{ère} pierre ne sera pas posée.

A. HARMAND ajoute que, lors de la dernière venue des services ministériels- qui se sont déjà déplacés 3 fois pour ce projet – la directrice générale des infrastructures pénitentiaires était présente et que les élus qui ont participé à cette visite ont tenu à son égard les mêmes propos de vigilance et d'attente d'une confirmation officielle.

Ch. PIERSON s'étonnant du tarif a priori élevé d'acquisition du terrain alors qu'il s'agit visiblement de terre agricole, **F. CHARTREUX** indique qu'une partie du foncier est classé en zone Ux (zone de construction à vocation économique), ce qui explique le prix.

Concernant l'eau et l'assainissement

L. GUYOT indique que les orientations budgétaires prévoient des montants ambitieux de travaux, sur des budgets annexes. Une des missions importantes du service, dont il souligne qu'il a su relever les défis de la prise de compétence Eau et des missions assumées en régie, est d'optimiser les plans de financement en recherchant toutes les subventions possibles. Il remercie également les Mairies avec lesquelles un travail de partenariat a été établi et porte ses fruits.

B. DOMINIAK considère qu'au vu des ambitions budgétaires présentées, il ne sera pas possible d'échapper à des adaptations tarifaires, et ce à très court terme.

L. GUYOT rappelle à cet égard que l'engagement pris par l'assemblée est de geler les tarifs de l'eau sur 3 années suivant la prise de compétence, sauf investissements conséquents et inéluctables imprévus. Cette position n'a pas changé, le but restant de fournir le meilleur service possible au meilleur coût. Cela étant, le programme pluriannuel d'investissement à venir questionnera nécessairement le prix de l'eau. Cela sera examiné collégialement par le conseil d'exploitation et par l'assemblée communautaire.

Concernant le schéma de mutualisation

C. SAUVAGE indique que le travail entrepris avec les Maires pour trouver une solution aux problèmes de remplacement et/ou de formation des secrétaires de Mairie devrait pouvoir aboutir en 2021.

V. PLANCHAIS demandant dans quelle mesure cette démarche initiée par la CC2T ne fait pas double emploi avec le rôle qu'assume normalement le Centre de Gestion, **F. CHARTREUX** précise que c'est effectivement normalement du ressort du Centre de gestion, mais que celui-ci ne dispose pas du vivier d'agents suffisant pour répondre aux attentes des communes et que c'est aussi le rôle de l'intercommunalité de tenter d'apporter de l'aide aux communes qui se trouvent sans solution.

Concernant le soutien aux associations

E. PAYEUR formule le vœu qu'en 2021, toute l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien aux initiatives associatives puisse être consommée, ce qui ne fut pas le cas en 2020 compte tenu de la crise sanitaire et de l'annulation de nombreuses manifestations.

Concernant la coopération décentralisée

E. PAYEUR note que cette compétence de la CC2T est assez méconnue et précise qu'elle vise à mener des actions de solidarité internationale en partenariat avec une communauté rurale de la Casamance au Sénégal, ces actions consistant pour l'essentiel à apporter un soutien financier aux opérations d'amenée de l'eau potable. Les sommes mobilisées par la CC2T, en vertu de la Loi Oudin, sont relativement peu conséquentes, mais ont un effet levier avec les autres partenaires et permettent la concrétisation d'investissements essentiels, qui ne seraient pas réalisables sans ces soutiens.

Concernant la restructuration des bâtiments techniques communautaires

Le Président indique que la réflexion engagée il y a un peu plus de 6 mois est partie du constat que la montée en puissance des demandes d'intervention des communes nécessitait d'adapter les locaux et les conditions de travail du ST2i (service technique intercommunal et d'insertion), devenus sous-dimensionnés et insuffisamment équipés. Il est donc apparu nécessaire non seulement de disposer des moyens matériels suffisants permettant de répondre aux attentes des communes, mais aussi d'offrir aux salariés des conditions de travail correctes.

Il est par ailleurs apparu pertinent d'envisager que le pôle technique et le pôle environnement soient rassemblés sur un même site, car les interactions entre ces deux services sont nombreuses et le pôle environnement, considérablement étoffé en raison de l'évolution du périmètre et des compétences, est également devenu sous dimensionné et peu pratique pour recevoir du public.

La localisation de ces 2 Pôles rassemblés pourrait se faire à proximité de l'emplacement actuel du ST2i, sur des terrains actuellement propriété de la commune d'Ecrouves, sous réserve de parvenir à un accord sur le prix de cession. Il est également envisageable de positionner ces services sur un autre terrain, propriété de la CC2T et situé à proximité du siège. Les deux hypothèses sont actuellement à l'étude.

B. DOMINIAC indique qu'il est réservé sur le sujet et souligne que les terrains propriété de la commune d'Ecrouves ont de la valeur, au vu de leur situation et qu'ils pourraient être destinés à un autre usage.

F. CHARTREUX rappelle à cet égard que ces terrains sont classés en zone dédiée aux équipements publics au PLU, ce qui limite considérablement leur destination.

R. SILLAIRE ajoute que la commune d'Ecrouves a d'autres réserves foncières intéressantes et que, concernant ces terrains, ils ont été achetés par la commune au moment de la fermeture du Régiment. Il précise qu'il n'y a pas actuellement de projet communal sur ce site foncier, la possibilité d'une cession à la CC2T restant à étudier.

Concernant la fiscalité

P. BRETENOUX déplore que les réformes fiscales dessaisissent progressivement les collectivités de leur autonomie fiscale et de leur liberté de décision. Il demande si les mécanismes de compensation sont assortis d'un engagement dans la durée, craignant qu'à défaut, un changement de gouvernement revienne sur les engagements passés.

F. CHARTREUX indique qu'il partage cette inquiétude et que ce scénario ne peut pas être écarté, des revirements ayant déjà été constatés dans le passé. **A. HARMAND** ajoute que par le passé, l'Etat n'a en effet pas tenu ses engagements quant au niveau de compensation, via la DGF, de taxes supprimées au niveau local. Il prend pour exemple le Département qui n'a plus aucune autonomie fiscale et ne vit plus aujourd'hui que des dotations versées par l'Etat.

Au niveau des dépenses de personnel

F. CHARTREUX rappelle que la communauté de communes porte une ambition forte pour son territoire, afin que les projets menés et les services assurés soient qualitatifs. Les dépenses de personnel sont toujours un sujet sensible, mais au vu de l'extension du territoire, des compétences assumées, du nombre de zones économiques gérées, de la volonté d'être au service des communes et des habitants et au vu de la qualité et de l'investissement des agents qui travaillent à la CC2T, il est nécessaire d'adapter les moyens humains qui sont aujourd'hui sous-dimensionnés. C'est la raison pour laquelle 8 créations de postes seront proposées au Budget, dont 3 sur les budgets annexes eau-assainissement et 4 dédiés au schéma de mutualisation avec les communes.

Qu'il s'agisse du Pôle développement, du Pôle environnement, des services techniques ou des services ressources, les agents sont aujourd'hui très sollicités et sur des missions de plus en plus larges. Le Président met en garde sur l'usure des personnes et sur la volonté de les garder, motivés, au service de la collectivité.

Il rappelle également que, tous budgets confondus, les dépenses annuelles de la communauté de communes s'élèvent à plus de 50 millions d'euros, ce qu'il faut mettre en perspective avec les 110 équivalent temps plein – environ 130 personnes - employés par la collectivité.

Il conclut enfin en félicitant les équipes en place et en soulignant que sa fonction de Président lui a permis d'avoir une vision plus claire et plus complète du travail mené par les agents et lui a ouvert les yeux sur un sujet, souvent difficile à aborder, a fortiori quand on le connaît peu ou mal.

Après la tenue de ce débat sur les orientations budgétaires de la collectivité, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

2021-01-02 – LISSAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Délibération adoptée à l'unanimité.

2020-01-03 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

2021-01-04 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DE LA ZONE JEANNE D'ARC

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-01-05 -MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS- CHANGEMENT DE GRADES DE DEUX POSTES DEJA OUVERTS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-01-06- PROCEDURE DE DUP – TERRAINS TOUL EUROPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-01-07 – NOUVEL ARRET DU PROJET DE PLU DE VILLEY-LE-SEC

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Délibération adoptée à l'unanimité.

2021-01-08- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Le conseil communautaire prend acte de la présentation dans la délibération et déclarer avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués communautaires et clôt la séance.

ANNEXE : CALENDRIER

	avr-21		mai-21		juin-21		juil-21
1	COM Finances PLUIH	1		1		1	CC
2		2		2		2	
3		3		3	CC	3	
4		4		4		4	
5		5		5		5	
6		6		6		6	
7		7		7		7	
8	CC BP 2021	8		8	Commision OM	8	
9		9		9		9	
10		10		10	Com Eau-Ass-Gemapi	10	
11		11		11		11	
12		12	COM Petite enfance	12		12	
13		13		13		13	
14		14		14		14	
15	com des Maires (SDIS)	15		15		15	
16		16		16		16	
17		17		17	Com des Maires	17	
18		18		18		18	
19		19		19		19	
20	ATELIER POUR LES MAIRES - SCHEMA MOBILITE ACTIVES	20	Com des Maires	20		20	
21		21		21		21	
22		22		22		22	
23		23		23		23	
24		24		24	Conseil exploitation	24	
25		25	Conseil exploitation	25		25	
26		26		26		26	
27		27		27		27	
28		28		28		28	
29		29		29		29	
30		30		30		30	
		31				31	